Bactosec-d fr Agrodirect 10-12 ƒl_Documentation 12/10/12 11:46 Page1

BACTOSEC-D®

Complexe minéral asséchant avec agent désinfectant.

Assèche, assainit les litières (paille, copeaux, sciure), les logettes (paillées ou dotées de tapis) ainsi que les aires bétonnées.

Sac de 25 kg

- **Description :** Traitement asséchant et assainissant grâce à l'incorporation d'un agent bactéricide et fongicide sur un complexe minéral hautement absorbant.
- **Composition :** Complexe minéral asséchant à base d'argile, de lithothamme, d'un agent désinfectant (Monopersulfate de Potassiun) et d'essences naturelles de plantes (parfum d'eucalyptus).
- **Conditionnement :** Sacs de 25 kg (40 sacs par palette).
- **Conservation :** 18 mois dans un endroit sec.

• • • MODE D'EMPLOI • • •

APPLICATION :

Le produit **BACTOSEC-D** se destine à toutes les surfaces bétonnées, plastifiées et paillées dans les zones de production (laitière) pour lesquelles l'introduction de bactéries en élevage est proscrite ou lorsque les temps de contacts sur les surfaces sont insuffisants pour exploiter une activité bactérienne.
Il est donc complémentaire des deux autres produits de la gamme (**BACTOSEC** et **BACTOSEC PLUS**) qui permettent différents degrés d'assèchement, un assainissement et un pré-compostage biologiques .

Le produit BACTOSEC-D agit à trois niveaux :

- Une fixation d'humidité grâce au complexe minéral hautement absorbant.
- La maîtrise du microbisme apporté par les animaux par action bactéricide et bactériostatique.
- Une réduction des émissions d'ammoniac en bâtiment par son immobilisation sur le support minéral.

DOSES DE TRAITEMENT :

Les doses d'application sont exprimées au verso en quantités hebdomadaires par animal selon le type de production.
Pour une meilleure efficacité de l'action assainissante, il est conseillé de répartir les doses hebdomadaires en deux ou trois fois durant la semaine.
La première application peut s'opérer dès le lendemain du paillage initial.
Pour les zones particulièrement humides (pourtour des abreuvoirs par exemple), il convient de répartir ou d'augmenter la dose de traitement sur ces zones dans une proportion d'un tiers.

DOSES DE TRAITEMENT

Épandage manuel avant de repailler

• • • • • • • Productions bovines, ovines, caprines et équines :

Type d'animal	Dose hebdomadaire par animal
Vaches laitières ou allaitantes sur aire paillée	**600 g**/semaine en 2 ou 3 fois (lait)
Génisses	**500 g**/semaine en 2 fois
Taurillons	**600 g**/semaine en 2 fois
Veaux	**300 g**/semaine en 2 ou 3 fois
Vaches sur logettes (paille, sciure ou tapis)	**300 g**/semaine en 3 ou 4 fois
Chevaux	**600 g**/semaine en 2 fois
Ovins et caprins	**150 g**/semaine en 2 ou 3 fois (lait)

• • • • • • • • • • • • • • • • Productions avicoles et cunicoles :

Type d'animal •fientes "sèches" sous cages•	Dose hebdomadaire par animal
Poules pondeuses	**3 g**/semaine
Lapins (maternité)	**30 g**/semaine
Lapins (engraissement)	**7 g**/semaine
Palmipèdes en gavage	**7 g**/semaine
Type d'animal •sur litières paille, sciure ou copeaux•	**Dose hebdomadaire par animal**
Poulets de chair ou pondeuses	**2 g**/semaine
Dindes de chair ou reproductrices	**3 g**/semaine
Palmipèdes en élevage	**3,5 g**/semaine

• • • • Productions porcines : •sur aires bétonnées ou paillées•

Type d'animal	Dose hebdomadaire par animal
Truies gestantes ou verrats	**75 g**/semaine en 2 fois
Truies en maternité	**90 g**/semaine en 2 fois
Porcelets en post-sevrage	**30 g**/semaine en 2 fois
Porcs en engraissement	**60 g**/semaine en 2 fois

AGRO DIRECT
www.agrodirect.fr

AGRODIRECT, Filiale des GDS Rhône Alpes, 43 et 05 - Maison de l'Elevage - 145, Espace Trois Fontaines
38140 RIVES - Tel : 09 74 50 85 85 (N° non surtaxé, coût d'un appel local) **- Fax : 04 76 05 28 63**
Site Web : www.agrodirect.fr - Mail : agrodirect@agrodirect.fr